

DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU SAMEDI 23 MAI 2020

L'An Deux Mille vingt, le vingt-trois mai à dix Heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AUBIAC, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 Mars 2020, se sont réunis dans la salle des fêtes d'Aubiacy sur la convocation qui leur a été adressée par Le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Date de la convocation : 14/05/2020

Etaient présents : CAUSSE Jean-Marc, GONANO Daniel, FILLOL Isabelle, CABROL Jean-Luc, LARTIGOU Marie, CHARTRER Viviane, HUGUET Jean-Jacques, LAURENT Françoise, MARRAUD Fabrice, MAZERES Sandrine, ROUILLES Georgette, SCHMITTLIN Stéphane, ORHANT Cédric, BERTON Jean-Marie, POLI Jean-Luc

ORDRE DU JOUR :

- Election du Maire
- Election des adjoints
- Désignation des délégués
- Fixation des indemnités de fonction des élus
- Remboursement emprunt FCTVA
- Délibération adhésion groupement commande régional et au marché électricité TERRITOIRE ENERGIE 47 (fin des tarifs réglementés)
- Mission d'assistance conseil cabinet d'avocats
- Questions diverses

La séance a été ouverte sous la présidence de M CAUSSE Jean-Marc, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions depuis le 18 mai 2020. M. le Maire rappelle que, suite à la démission de Mme Carbo, Monsieur Poli est élu conseiller municipal.

Il informe qu'en raison de la crise sanitaire et afin de respecter les gestes barrières et les règles de distanciation physique, le conseil municipal se tient exceptionnellement à la salle des fêtes et à huis clos, fenêtres ouvertes pour l'éventuel public. Masques et gel hydro-alcoolique sont à disposition.

La Préfecture a été informée de cette situation.

M. BERTON et M. POLI demandent à prendre la parole.

M. le Maire rappelle que l'ordre du jour doit être respecté et que la parole sera donnée en fin de séance.

Le Conseil Municipal a choisi Mr Cédric ORHANT pour secrétaire.

1) Election du Maire

La présidence est donnée à Mme CHARTRER Viviane, doyenne d'âge, qui invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-4, L.2122-7, et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2 assesseurs sont proposés par Mme Chartre : ORHANT Cédric et MAZERES Sandrine

Vote de l'assemblée à bulletin secret pour la fonction d'assesseur durant la séance :

ORHANT Cédric : 14 voix

FILLOL Isabelle : 1 voix
MAZERES Sandrine : 13 voix
BLANC : 1

Les 2 assesseurs sont : ORHANT Cédric et MAZERES Sandrine

Puis, Mme Chartier a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Elle fait appel à candidature de la fonction de Maire.

CAUSSE Jean-Marc se porte candidat. Aucune autre proposition.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

1er tour :

Mr CAUSSE : 13 voix

Nuls : 2 (voix données à des personnes non candidates)

Mr CAUSSE Jean-Marc, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Nombre d'adjoints :

Monsieur Le Maire indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit quatre adjoints au maire maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune. Voté à l'unanimité avec effet au 23 mai 2020, date de l'installation de la nouvelle assemblée.

Il a été ensuite procédé dans les mêmes formes (bulletin secret) et sous la présidence de Mr CAUSSE Jean-Marc, élu Maire, à l'élection de liste de quatre adjoints.

2/ Election de la liste des adjoints

Appel à candidature aux fonctions d'adjoints.

La liste menée par M. GONANO se porte candidate. Aucune autre candidature.

Liste 1 :

- GONANO Daniel 1^{er} Adjoint
- FILLOL Isabelle 2^{ème} Adjoint
- CABROL Jean-Luc 3^{ème} Adjoint
- LARTIGOU Marie 4^{ème} Adjoint

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Liste menée par GONANO Daniel : 13

Nul : 1

Blanc : 1

Mr GONANO Daniel, Mme FILLOL Isabelle, Mr CABROL Jean-Luc et Mme LARTIGOU Marie ayant obtenus la majorité absolue des suffrages ont été proclamés respectivement 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} adjoint.

Mr GONANO Daniel 1^{er} Adjoint, délégué aux affaires scolaires, enfance et jeunesse, Jumelage
Délégation de signature en l'absence du Maire + 2 commissions communautaires
Astreinte dans le cycle de permanence hebdomadaire

DÉLIBÉRATIONS

- ■ Mme FILLOL Isabelle 2^e Adjointe déléguée à l'urbanisme et aux réseaux et bâtiments communaux
- ■ Astreinte dans le cycle de permanence hebdomadaire
- ■ Mr CABROL Jean-Luc 3^e Adjoint délégué aux finances, communication, informatique, appel d'offre et achats
- ■ Astreinte dans le cycle de permanence hebdomadaire
- ■ Mme LARTIGOU Marie 4^e adjointe déléguée aux affaires juridiques, fonctionnement église, cimetière, relations avec la paroisse, sports
- ■ Astreinte dans le cycle de permanence hebdomadaire

3/ Délégation conseiller municipal

- ■ M. le Maire propose qu'un conseiller municipal ait délégation pour : la Culture, les cérémonies, animations, relations avec les associations.
- ■ Ce conseiller aura également une astreinte dans le cycle de permanence hebdomadaire.
- ■ Cette délégation sera indemnisée.
- ■ Appel à candidature :
- ■ SCHMITTLIN Stéphane se porte candidat. Aucune autre candidature.
- ■ Vote à bulletin secret pour attribuer la délégation à M. Schmittlin: 13 voix pour
- ■ 2 votes blancs

4/ Indemnités des Elus

- ■ Conformément à l'article L.2123-20-1, I, 1^{er} alinéa du CGCT, le nouveau conseil municipal doit prendre une délibération fixant expressément le niveau des indemnités de ses membres.
- ■ M. le Maire présente les taux maximum pouvant être perçus par les élus (Maire, adjoints et conseillers avec délégation).
- ■ Il propose de réduire l'enveloppe maximale individuelle du Maire et des adjoints de 12.5% et d'appliquer une indemnité brute au conseiller délégué à hauteur de 80% de celle des adjoints.
- ■ Proposition de M. POLI : appliquer 50% de l'enveloppe maximale pour le Maire et les adjoints
- ■ Vote à bulletin secret :
- ■ Proposition de M. le Maire : 13 voix
- ■ Proposition de M. POLI : 2 voix
- ■ Après délibération, les indemnités sont donc fixées, comme suit :
- ■ Taux de l'indemnité du Maire : 45.85 % de l'indice brut 1027 soit 1783.11€ Brut
- ■ Taux de l'indemnité des Adjointes : 17.60 % de l'indice brut 1027 soit 684.44 € Brut
- ■ Taux de l'indemnité de M. Schmittlin Stéphane, conseiller municipal avec délégation: 14.08 % de l'indice brut 1027 soit 547.56€
- ■ Avec effet au 23 Mai 2020, date de l'installation de la nouvelle assemblée.

5/ Information régime de retraite FONPEL ou CAREL

- ■ M. le Maire explique que le Complément d'assurance retraite des élus locaux (CAREL) et le Fonds de pension des élus locaux (FONPEL) ont été créés respectivement en 1992 et 1993. Tous les élus percevant des indemnités de fonction peuvent y adhérer. Ce sont des régimes de retraite supplémentaires facultatifs.

Il s'agit de régime en points par capitalisation qui permettent la constitution d'une rente viagère. Ces pensions viennent s'ajouter à celles versées par les régimes de base et complémentaire (IRCANTEC).

Lorsqu'un élu adhère à un contrat de retraite CAREL et FONPEL, la collectivité locale est tenue de participer à la constitution de la rente à hauteur du même montant que celle de l'élu. Les cotisations versées par l'élu ne sont pas déductibles des indemnités de fonction. En revanche, les rentes bénéficient d'une fiscalité intéressante.

6/ Election et désignation des délégués aux divers syndicats et des représentants de la commune :

Représentants communautaires :

Tel qu'il ressort du scrutin du 15 Mars 2020, les représentants de la commune d'Aubiac sont :

Titulaire : Mr Jean-Marc CAUSSE
Remplaçante : Isabelle FILLOL

Il est proposé de désigner 1 suppléant :

Appel à Candidature. M. GONANO se porte candidat. Aucune autre candidature.

Vote à bulletin secret :

GONANO Daniel : 13 voix

LAURENT Françoise : 1 voix

1 vote blanc

M. GONANO Daniel est élu conseiller communautaire suppléant

Délégués SIVU CHENIL FOURRIERE LOT ET GARONNE

Appel à Candidature pour désigner les délégués titulaires. M. SCHMITTLIN et M. GONANO se portent candidats. Aucune autre candidature.

VOTE à bulletin secret: 14 voix pour

1 blanc

Délégués TERRITOIRE ENERGIE 47 (anciennement SDEE 47)

2 titulaires : CAUSSE Jean-Marc, CABROL Jean-Luc

2 suppléants : GONANO Daniel, ORHANT Cédric

VOTE à bulletin secret: 14 voix pour

1 blanc

7/ Territoire Energie : cellule d'achat régionale

M. le Maire informe le conseil municipal qu'à compter du 31 décembre 2020, dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie, les tarifs réglementés de vente d'électricité prendront fin pour notre commune.

Il est donc nécessaire de décider si la commune souhaite adhérer au groupement de commandes régional pour l'achat d'énergies mis en œuvre par Territoire Energie 47 (anciennement SDEE47).

Candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » :

DÉLIBÉRATIONS

Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de faire acte de candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »,
- **DONNE MANDAT** à Territoire Energie 47 afin de solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison que la Commune décide d'intégrer dans ce marché public,
- **DÉCIDE** d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 9 de la convention constitutive et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- **DONNE MANDAT** au Président du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune sera partie prenante,
- **DÉCIDE** de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante,
- **DÉCIDE** de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget,
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE : 14 voix pour

1 abstention

• **Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en la matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »**

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré :

- l'adhésion de la commune d'Aubiac au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser le coordonnateur et le Sdee 47 (Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne) dont dépend la commune d'Aubiac, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive,
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune d'Aubiac est partie prenante
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune d'Aubiac est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

VOTE : 14 voix pour
1 abstention

8/ Remboursement partiel emprunt FCTVA

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, la commune a souscrit un emprunt de 90 000€ auprès du Crédit Agricole dans l'attente de percevoir le remboursement de la TVA par la Préfecture.

La commune a déjà remboursé 50 000€ du capital et doit solder le remboursement de cet emprunt avant le mois d'août 2020 conformément au contrat souscrit.

Il est donc proposé de verser la somme due au Crédit Agricole comme suit :

- capital : 40 000€
- intérêts : 65.61 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à rembourser l'emprunt FCTVA à hauteur de 40 000€.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

VOTE : 14 pour, 1 abstention

9/ Informations dispositions COVID-19

- M. le Maire explique que durant le confinement la majorité du personnel communal a été placée en autorisation spéciale d'absence.

Cependant, pour assurer la continuité du service, Mme Munico est venue en mairie 1 demi-journée tous les 15 jours pour le paiement des factures ; Mme Lamouroux a travaillé en partie en télétravail et est venue en mairie en moyenne 3 demi-journées par semaine.

Il est proposé d'accorder à Mme Lamouroux une prime exceptionnelle pour la remercier de sa présence durant cette période.

Après délibération et à l'unanimité, une prime exceptionnelle de 500€ est accordée à Mme Lamouroux.

- M. Cabrol explique que durant le confinement, les élus ont appelé régulièrement les administrés considérés comme vulnérables pour s'assurer de leur bonne santé et leur proposer une aide éventuelle.

Puis, à réception des masques commandés par l'intermédiaire du Département et de l'Agglomération d'Agen, un masque lavable a été distribué à chacune de ces personnes (environ 60 personnes).

- M. Schmittlin présente le service de ventes alimentaires mis en place pendant le confinement (à la salle des fêtes ou en livraison): La ferme du Cabier, Maison Marassé, Légumes Labarbe...

- M. Gonano explique que depuis le 12 mai 2020 la commune procède à l'ouverture progressive de l'école.

Son organisation est mise place par un groupe de travail constitué du Maire et de ses adjoints, de la Directrice d'école (également Présidente du Conseil d'école), du DDEN, des représentants de l'APE et de la secrétaire générale de mairie (également directrice de l'accueil périscolaire).

12 Mai : ouverture 1ere classe

14 Mai : 2^{ème} classe (enfants prioritaires)

DÉLIBÉRATIONS

25 mai : 3^{ème} classe (rotation des groupes)

10/ Mission d'assistance conseil cabinet d'avocats

M. le Maire explique que le Maire et les adjoints ont l'obligation de souscrire une assurance individuelle. Cette assurance est financée par eux-mêmes.

Tour de table :

- M. le Maire donne la parole à M. Berton puis à M. Poli. Ces derniers ne souhaitent plus s'exprimer.

- Mme Fillol : le devoir de mémoire a été respecté le 8 Mai. Une gerbe de fleurs, offerte par M. Labarbe Daniel, a été déposée au Monument aux Morts par les élus en respectant les règles liées à la crise sanitaire (moins de 10 personnes, distanciation physique...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 Heures 55.

